



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**74<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 10 février 2014, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 138 de l'ordre du jour (suite)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/68/716/Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de passer aux questions inscrites à notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/68/716/Add.1, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa lettre publiée sous la cote A/68/716, le Kirghizistan a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ce document?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 116 de l'ordre du jour (suite)

### Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

#### g) Nomination de membres du Comité des conférences

### Note du Secrétaire général (A/68/91)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 60<sup>e</sup> séance plénière, le 5 décembre 2013, l'Assemblée a pris note de la nomination du Danemark, des États-Unis, du Japon, de la Mauritanie, du Qatar et de la République-Unie de Tanzanie en tant que membres du Comité des conférences pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les membres se souviendront également qu'il restait un siège à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de trois ans prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Sur la recommandation du Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai désigné la Jamaïque membre du Comité des conférences pour un mandat commençant le 10 février 2014 et venant à expiration le 31 décembre 2016.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de cette nomination?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à rappeler aux membres que deux sièges réservés aux États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'un pour un mandat commençant le jour de la nomination

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

14-23022(F)



Document adapté

Merci de recycler



et prenant fin le 31 décembre 2014 et l'autre pour un mandat commençant le jour de la nomination et prenant fin le 31 décembre 2015, sont vacants depuis la soixante-sixième et la soixante-septième sessions, respectivement. Je demande instamment au Groupe des États d'Amérique latine et de Caraïbes de bien vouloir présenter des candidatures le plus rapidement possible.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 116 g) de l'ordre du jour.

#### **Point 118 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**

##### **Note du Secrétaire général (A/68/650)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 118 de l'ordre du jour conjointement avec les points 14 et 125 de l'ordre du jour à sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 20 novembre 2013.

L'Assemblée est aujourd'hui saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (A/68/650).

Je donne la parole au représentant du Suriname.

**M. Mac-Donald** (Suriname) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM remercie le Secrétaire général d'avoir transmis le rapport de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (A/68/650).

Il y a bientôt deux ans et demi, en septembre 2011, les chefs d'État et de gouvernement et d'autres hauts responsables se sont rassemblés ici pour évoquer ensemble, pour la première fois, la question de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles à travers le monde, en mettant un accent particulier sur les problèmes de développement et autres et les répercussions socioéconomiques liés aux maladies non transmissibles, notamment dans les pays en développement. La Déclaration politique adoptée à l'issue de cette réunion historique (résolution 66/2, annexe) mettait clairement la question des maladies non transmissibles au rang des grandes préoccupations de développement, les dirigeants mondiaux ayant reconnu

que les maladies non transmissibles constituent l'un des principaux défis de développement du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les circonstances qui ont amené les États membres de la CARICOM à porter la question des maladies non transmissibles à l'attention de la plus haute instance multilatérale sont malheureusement aussi sombres qu'alarmantes. La région des Caraïbes est ravagée par une épidémie de maladies non transmissibles. Les maladies non transmissibles chroniques touchent de grands pans de la population, causant de grandes souffrances humaines, notamment de longues périodes de maladie, une diminution de la qualité de vie et des décès prématurés. Elles sont responsables d'environ 60 % des décès dans l'ensemble de notre sous-région, et même de 74 % dans le cas d'un pays. En outre, l'un de nos États membres estime que d'ici à 2030, 86 % des décès seront dus aux maladies non transmissibles.

La prévalence des maladies non transmissibles dans notre région a eu de profondes répercussions socioéconomiques, notamment une baisse ou une perte de productivité, une perte de revenus et une paupérisation accrue des individus et des ménages. Les maladies non transmissibles ont également un effet négatif direct sur le développement économique, faisant ainsi peser un poids économique important sur les pays en développement. Le traitement des maladies non transmissibles accapare une part de plus en plus importante des budgets nationaux de santé. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le coût du traitement du diabète, à lui seul, est estimé entre 2 à 4 % du produit national brut, et 8 à 15 % des dépenses nationales de santé. Les effets des maladies non transmissibles risquent d'anéantir les gains de développement, et des ressources qui auraient pu être consacrées au développement doivent finalement être redirigées vers la lutte contre les maladies non transmissibles.

Le rapport de la Directrice générale de l'OMS signale que, même si des progrès non négligeables ont été réalisés pour tenir les engagements de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, adoptée en 2011, y compris dans les pays les plus pauvres, ces progrès demeurent insuffisants et très inégaux.

Il est aujourd'hui impossible de nier que la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles doivent être une priorité dans le programme mondial de développement, et ce, d'autant plus que les nouvelles

données qui ont été recueillies montrent, entre autres, que 85 % des décès prématurés enregistrés en 2011 et imputables à des maladies non transmissibles sont survenus dans des pays en développement.

Mesurant les progrès réalisés à ce jour, le rapport décrit les avancées importantes accomplies par l'OMS dans la mise en œuvre des mesures devant contribuer à la réalisation des engagements pris dans la Déclaration politique. Au rang de ces avancées, il y a premièrement l'approbation par l'Assemblée mondiale de la Santé du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020; deuxièmement, la mise au point de neuf indicateurs pour ce plan d'action afin de mesurer les progrès faits dans sa mise en œuvre; et troisièmement, la création de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Le rapport signale que l'Assemblée mondiale de la Santé prévoit d'examiner le mandat de l'Équipe spéciale dans le courant de cette année. La CARICOM félicite l'OMS pour les progrès accomplis jusqu'ici.

La CARICOM convient pleinement qu'une action mondiale coordonnée s'impose face au fléau mondial que sont les maladies non transmissibles. Toutefois, dans la mesure où l'accent de la Déclaration politique est placé sur le fait que les maladies non transmissibles constituent un défi pour le développement, ce dispositif mondial doit lui aussi être axé sur les maladies non transmissibles en tant que défi pour le développement. Il doit donc être en mesure de traiter les dimensions multisectorielles des maladies non transmissibles, afin de veiller à ce qu'on accorde la priorité qui s'impose à ces maladies dans les objectifs de développement durable et dans le programme de développement pour l'après-2015 et à ce que des questions délicates telle celle du commerce soient abordées.

Le rapport souligne que de nombreux pays en développement s'efforcent toujours de passer du stade de l'engagement à celui de l'action faute de ressources humaines et financières, et que les capacités nationales de lutte contre les maladies non transmissibles sont souvent plus faibles dans les pays les plus pauvres. Il met clairement en lumière le besoin urgent de coopération et d'assistance internationales pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales afin d'atteindre les objectifs souhaités en matière de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles. Pour cela, rien de moins qu'un changement d'orientation dans le degré de priorité que

les partenaires de développement accordent à la santé s'impose, afin que les maladies non transmissibles deviennent une priorité des politiques nationales de développement.

La CARICOM voudrait mentionner un certain nombre de défis redoutables qui ne sont pas évoqués dans le rapport. L'un d'entre eux est l'action menée par des intérêts vigoureusement opposés à la prévention des maladies non transmissibles, au premier rang desquels l'industrie du tabac. Le rapport signale que l'abus d'alcool est le facteur de risque le moins combattu. De plus, le secteur de l'industrie alimentaire demeure réticent à produire des produits alimentaires plus compatibles avec un régime sain.

À la lumière de ces éléments, l'impact néfaste que les politiques commerciales des pays exportateurs peuvent avoir sur les efforts nationaux visant à réduire l'exposition de la population aux facteurs de risque des maladies non transmissibles est un aspect important qu'il convient d'examiner dans le contexte des politiques de développement.

La CARICOM est aussi confrontée à la perspective de voir le reclassement de certains États Membres en pays à revenu élevé ou intermédiaire limiter leur capacité d'accès à une aide internationale pourtant nécessaire d'urgence pour prévenir et maîtriser les maladies non transmissibles. La région risque donc de se retrouver dans une situation où certains de ses États membres ne pourront plus bénéficier de l'assistance spécifique et de l'aide au renforcement des capacités envisagées dans le rapport, alors que c'est elle qui a attiré l'attention du monde sur ce problème.

Enfin, le rapport transmis par le Secrétaire général indique qu'il est urgent de prendre des mesures plus radicales pour accélérer la lutte contre les maladies non transmissibles et atténuer les effets de ces maladies. La CARICOM partage cette analyse.

La CARICOM entend donc prendre part à un dialogue franc à l'occasion prochaine de l'examen d'ensemble pour évaluer les progrès en matière de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Poulsen** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (A/68/650) car c'est un élément clef pour alimenter nos débats ici à New York sur cette question qui représente l'un des premiers coûts de santé publique tant pour les pays développés que pour les pays en développement en ce XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous estimons que l'ampleur du problème et des défis auxquels nous sommes confrontés justifie pleinement l'attention politique qu'on y consacre au plus haut niveau. Nous renouvelons notre appui au rôle de direction centralisée que joue l'OMS dans les efforts pour réduire la charge que font peser les maladies non transmissibles aux niveaux mondial, régional et national.

Nous convenons que des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre du précédent plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles. Nous saluons l'adoption en 2013, par l'Assemblée mondiale de la Santé, d'un nouveau plan d'action, valable jusqu'en 2020, qui s'appuie sur les résultats obtenus et énonce des cibles et objectifs précis pour tous les acteurs concernés.

Nous nous félicitons également de l'adoption d'un cadre global de suivi comportant une série de neuf cibles volontaires à l'échelle mondiale et 25 indicateurs pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Toutefois, nous insistons sur la nécessité pour les États Membres d'envisager la mise en place de leurs propres cadres nationaux de suivi des maladies non transmissibles, assortis de cibles et d'indicateurs en rapport avec leur situation nationale tout en tenant compte du cadre global mondial de suivi.

Nous saluons les résultats obtenus dans le renforcement des capacités nationales et la promotion de la coopération et de la coordination internationales en matière de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles. Cependant, il nous faut aussi reconnaître que les progrès sont insuffisants et très inégaux, et qu'il est indispensable de poursuivre les efforts pour parvenir à un monde libéré de la charge évitable des maladies non transmissibles.

Nous appuyons le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise

des maladies non transmissibles qui doit être approuvé dans le courant de l'année par le Conseil économique et social. Nous mettons l'accent sur le fait que le travail de l'actuelle Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac ne doit pas être remis en cause ou fragilisé par le fait que cette équipe fusionnera avec la nouvelle. Nous prenons acte de ce que, au niveau de l'OMS, le mandat de l'Équipe spéciale doit être approuvé par l'Assemblée mondiale de la Santé. Nous sommes disposés à appuyer pleinement cette approbation au sein de cette instance.

Nous relevons que les discussions à l'OMS sur la création d'un mécanisme mondial de coordination n'ont pas encore abouti. Nous allons continuer de travailler de manière constructive avec tous les partenaires afin de mener à bien cette tâche avant la soixante-septième session de l'Assemblée mondiale de la Santé à venir. Nous sommes favorables à un mandat limité dans le temps et à un mécanisme simplifié et nous réaffirmons que, selon nous, ce mécanisme doit faire partie intégrante du secrétariat de l'OMS et être comptable devant ses organes de gouvernance. Pour qu'il soit pleinement transparent, ses tâches doivent être attentivement et minutieusement définies. La définition de normes et de standards est le domaine de l'OMS et ne doit pas faire partie des attributions du mécanisme de coordination.

Bien que nous comptions sur le leadership mondial de l'OMS dans la lutte contre les maladies non transmissibles, nous savons que des résultats durables en matière de prévention et de maîtrise de ces maladies ne seront possibles qu'avec l'engagement et l'action de tous les secteurs, aux niveaux national et international. Nouer un dialogue avec les acteurs non étatiques, y compris les organisations non gouvernementales et les milieux d'affaires, s'impose si l'on veut mettre à profit les importantes potentialités que recèlent tous les partenaires en matière de contribution à la réduction du fardeau des maladies non transmissibles. Nous notons que l'absence de cadre convenu dans lequel l'OMS puisse dialoguer avec le secteur privé continue d'entraver ses activités dans ce domaine. Une interaction avec les acteurs non étatiques par le biais du mécanisme de coordination ne pouvant être décidée isolément du débat tenu dans le contexte de la réforme de l'OMS, nous insistons sur l'urgence de la conclusion d'un accord de principe à l'échelle de l'organisation dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai.

Nous convenons que les résultats mondiaux ont été insuffisants pour ce qui est des maladies non

transmissibles et nous avons fermement l'intention de redoubler d'efforts pour lutter contre ces maladies et en atténuer les incidences. L'Union européenne et ses États membres estiment qu'il s'agit là d'une très importante question et nous appelons à ériger en priorité la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. L'Union européenne et ses États membres comptent bien prendre une part active et constructive à l'évolution de ce programme, y compris au cours de l'examen d'ensemble et de l'évaluation qui auront lieu dans le courant de cette année sur les progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

**M. Khan** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier au nom de ma délégation la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le rapport de l'OMS sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (voir A/68/650).

Les maladies non transmissibles constituent à l'évidence une menace non seulement pour la santé humaine mais également pour le développement et la croissance économique. Elles sont cause de la baisse de la productivité sur le lieu de travail, du prolongement de la durée des périodes d'invalidité et d'une réduction des ressources des familles. Sur le plan mondial, les maladies non transmissibles sont la cause première de mortalité. D'après le rapport, elles sont, dans les seuls pays en développement, à l'origine de plus de 80 % des décès prématurés. Ce sont là des motifs plus que suffisants pour faire des maladies non transmissibles une partie intégrante du volet santé du développement.

Nous devons présenter un front uni contre les maladies non transmissibles afin d'inverser la tendance. À titre de contribution à cet effort, l'Indonésie a servi de facilitateur aux fins de l'adoption, durant la présente session, de la résolution sur la santé mondiale et la politique étrangère (résolution 68/98) au nom de l'Initiative politique étrangère et santé mondiale. La résolution est axée sur les partenariats en faveur de la santé mondiale et sur un certain nombre d'éléments importants relatifs aux maladies non transmissibles. J'aimerais mettre en exergue les trois points importants de la résolution qui se rapportent directement aux maladies non transmissibles.

Premièrement, nous devons honorer les engagements pris dans le cadre de la Déclaration politique de 2011 adoptée à la Réunion de haut niveau de

l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (résolution 66/2, annexe). Deuxièmement, nous devons appuyer, par la coopération internationale, les efforts déployés par les États Membres pour renforcer leur système de santé aux fins de réaliser certains objectifs sanitaires tels que la lutte contre les maladies non transmissibles. Troisièmement, nous devons accorder l'attention voulue à l'importance que revêtent les questions de santé dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et veiller en particulier à accorder l'attention nécessaire à une couverture santé universelle, aux objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé et aux maladies non transmissibles.

L'information et la fourniture de données fiables sont des facteurs critiques pour favoriser l'adoption de mesures de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles. L'information doit permettre de cerner les domaines dans lesquels investir en priorité des ressources limitées et de tirer des enseignements importants des progrès accomplis. Nous nous félicitons par conséquent du cadre mondial de suivi adopté à la soixante-sixième session de l'Assemblée mondiale de la Santé, tenue à Genève en 2013. Nous y voyons une importante composante du cadre de santé mondial aux fins d'un suivi des progrès de la prévention et de la maîtrise des grandes maladies non transmissibles telles que les maladies cardio-vasculaires, le cancer, les maladies pulmonaires chroniques et le diabète. Ce cadre est de même important pour comprendre les risques principaux.

Le cadre mondial de suivi, avec ses neuf objectifs mondiaux et ses 25 indicateurs à atteindre d'ici 2025, a permis d'accroître la sensibilisation et de renforcer le dialogue au sujet de l'importance des maladies non transmissibles et des risques connexes. Toutefois, ma délégation estime que certains des indicateurs et des objectifs avancés à l'intérieur du cadre doivent être encore affinés, élaborés et développés aux fins de la mise au point efficace du programme.

En outre, consciente de la différence des possibilités, des difficultés et des capacités d'un pays à l'autre face à la question des maladies non transmissibles, ma délégation souligne la nécessité d'établir des indicateurs et objectifs propres à chaque pays. Non seulement chaque pays doit être en mesure de déterminer des indicateurs faciles à suivre et à réaliser, mais les indicateurs doivent également être un reflet

précis des circonstances et conditions prévalant dans chaque pays.

Depuis 2006, le Gouvernement indonésien a intensifié ses efforts dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles. Un organe national chargé de la maîtrise des maladies non transmissibles a été créé cette année. Nous avons également un plan d'action national périodique sur les maladies non transmissibles mis au point sur une base quinquennale. Le plan d'action national a contribué à faciliter l'intégration des politiques et programmes relatifs aux maladies non transmissibles à la planification stratégique nationale en matière de santé et au programme national de développement. À partir de cette année et jusqu'en 2020, le plan d'action national sera axé sur l'intervention face au risque de maladies non transmissibles dans le cadre du système de santé national en ce qui concerne la lutte contre le tabagisme, la promotion d'une alimentation équilibrée et de l'exercice physique et la réduction de la consommation d'alcool.

Le Gouvernement indonésien reconnaît que les maladies non transmissibles doivent être abordées dans le cadre d'une réponse multipartite. Par conséquent, nous associations, en Indonésie, toutes les parties prenantes, en particulier au niveau local, en un partenariat de lutte contre les maladies non transmissibles. Grâce à ce processus, nous avons pu établir à l'échelle nationale un système d'intervention à quadrillage local, intitulé Activités intégrées de détection précoce des facteurs de risque des maladies non transmissibles. Cette action a permis d'accroître la sensibilisation et la participation des collectivités locales aux efforts nationaux de lutte et de maîtrise des maladies non transmissibles. En outre, un guide technique simple d'utilisation a été créé afin d'optimiser les incidences de cette action et d'assurer en permanence la sensibilisation et l'éducation des populations ciblées.

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui montre que les progrès réalisés face aux maladies non transmissibles ont été insuffisants et extrêmement inégaux. Ma délégation appuie l'appel visant à mettre au point des mesures plus audacieuses afin d'accélérer les efforts de lutte contre les maladies non transmissibles et d'atténuer les incidences de ces maladies. La communauté internationale doit intensifier les efforts à l'appui des efforts nationaux, et ce dans tous les domaines, notamment, la gouvernance, la réduction de l'exposition aux facteurs de risque, le renforcement

des systèmes de santé, la mesure des résultats et la mobilisation des ressources.

L'Organisation des Nations Unies doit mobiliser plus d'actions afin d'honorer ses engagements. À cet égard, ma délégation se félicite du processus consultatif en cours sur les modalités d'un examen et d'une évaluation d'ensemble des progrès réalisés dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui a été facilité par les Représentants permanents de la Jamaïque et de la Belgique.

**M. Maksimychev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous savons gré à la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de son rapport sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (voir A/68/650).

La Fédération de Russie attache la plus haute importance à l'examen au sein de l'ONU de toutes les questions relatives à la lutte contre les maladies non transmissibles, y compris dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des textes issus du Sommet du Millénaire et de l'élaboration d'un programme international de développement socioéconomique pour l'après-2015.

Comme on le sait, l'année 2011 a constitué un tournant dans l'action en matière de santé internationale. La communauté internationale a déployé des efforts considérables afin de définir les mécanismes optimaux de coopération multilatérale dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles et obtenu ce faisant des résultats remarquables. Nous avons ainsi adopté la Déclaration de Moscou sur les maladies non transmissibles (A/65/859, annexe) et la Déclaration politique sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (résolution 66/2, annexe). Ces documents permettront de structurer plus clairement les efforts de développement à long terme des systèmes de santé nationaux, et des efforts connexes de l'Organisation mondiale de la Santé et du système des Nations Unies dans son ensemble.

Nous avons ainsi jeté, l'année dernière, des bases solides pour nos efforts communs en définissant des stratégies et des tactiques de lutte contre les maladies non transmissibles au niveau mondial, et en nous fixant des objectifs de prévention de la propagation de ces maladies jusqu'en 2025, en mettant en place un système de suivi de la réalisation de ces objectifs ainsi que le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, de l'OMS, qui rassemble les engagements politiques des États Membres et des

dispositifs de mise en œuvre concrète au niveau des pays.

Au titre des tâches principales figure la formation d'un système régissant les efforts internationaux de lutte contre les maladies non transmissibles. Il s'agirait d'un mécanisme de coordination mondial placé sous la houlette de l'OMS, dans lequel un rôle clef incomberait à l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, initiative de la Russie.

Le développement du secteur de la santé est une priorité fondamentale de la Fédération de Russie. Les efforts des États dans ce domaine bénéficient d'un soutien financier croissant, en dépit de la situation économique difficile qui a résulté de la crise économique et financière mondiale. Au cours des 10 dernières années, les budgets affectés à notre système national de santé ont ainsi plus que sextuplé. Il s'agit au demeurant bien plus que d'un simple poste de dépense budgétaire : nous pensons en effet que la santé est l'un des domaines les plus importants d'une bonne politique d'investissement publique, qui contribue à assurer la bonne santé des populations, à augmenter les taux de natalité et à développer une médecine moderne et un secteur pharmaceutique innovant.

Depuis 2009, notre pays met en œuvre un programme complet de lutte contre les maladies non transmissibles. Nous continuons d'intensifier notre participation à l'action internationale également. La Russie a ainsi affecté aux activités de l'OMS en la matière des ressources financières considérables, y compris dans le domaine de la lutte contre les maladies non transmissibles. Nous espérons que nos partenaires envisageront également d'apporter leur appui à cet important domaine de l'activité de l'organisation.

La Russie prend une part active à la mise au point d'un système global de suivi des maladies non transmissibles et de leurs facteurs de risque. Nous estimons qu'avec le temps, ce système viendra s'intégrer dans le système mondial d'information sanitaire sous l'égide de l'OMS. Nous comptons ouvrir prochainement dans notre pays un bureau détaché de l'OMS spécialisé dans la question des maladies non transmissibles.

Cette année, la Russie présidera le Groupe des Huit. Au nombre des priorités de la présidence russe nous avons justement fait figurer les questions de santé, dont la lutte contre les maladies non transmissibles, en mettant l'accent sur les mesures de prévention des accidents

vasculaires cérébraux. Nous sommes convaincus que la lutte contre les maladies non transmissibles doit également devenir l'une des priorités du futur programme de développement mondial. Nous sommes prêts à coopérer de façon constructive afin d'atteindre les objectifs mondiaux non contraignants que nous nous sommes donnés, et en particulier l'objectif « 25/25 », consistant à réduire la mortalité prématurée liée aux maladies non transmissibles de 25 % d'ici à 2025. Nous y œuvrerons avec toutes les parties intéressées.

Nous procéderons cette année à un examen d'ensemble des progrès enregistrés dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. La Russie, l'un des chefs de file de la coopération internationale dans ce domaine, est prête à participer activement aux préparatifs de ce processus. Notre première tâche sera de nous mettre d'accord sur le champ thématique de cet examen, son format et ses modalités. Selon nous, le format optimal de cet examen d'ensemble serait une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale. Cela étant, nous sommes convaincus que quelle que soit la décision prise concernant le format de cet examen, le succès de celui-ci dépendra en grande partie de la qualité de l'organisation du processus préparatoire et des délibérations de fond que nous tiendrons dans le cadre des préparatifs. Nous appuyons les efforts déployés par les coordonnateurs de ce processus, les Représentants permanents de la Belgique et de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous considérons toutefois que le premier rôle doit revenir, à toutes les étapes des préparatifs de cet examen et de l'examen proprement dit, à l'OMS, qui est la principale institution spécialisée de l'ONU sur cette question.

**M<sup>me</sup> Derderian** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent du rapport (A/68/650) énonçant les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris en 2011 dans le cadre de la Déclaration politique sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (résolution 66/2, annexe) et reconnaissent qu'il reste urgent de mener une lutte mondiale contre ces maladies, qui restent la cause principale des décès prématurés dans le monde entier.

Par la voie de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), nous disposons désormais d'un important corpus d'instruments sous-tendant notre action nationale et internationale. Les États membres de l'OMS ont adopté un objectif mondial non contraignant de réduction de 25 % de la mortalité globale liée aux maladies non transmissibles d'ici à 2025, avec huit autres objectifs non

contraignants sur un éventail de mesures de réduction des risques et de maîtrise des maladies.

Le nouveau Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, de l'OMS, fournit le cadre de la réalisation de ces objectifs, avec des mesures envisagées aux niveaux mondial, régional et national. L'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles s'emploie à mieux définir l'action de lutte contre les maladies non transmissibles à l'échelle du système des Nations Unies. Sous la direction de l'OMS et avec son appui technique, les pays ont accès aux outils leur permettant de mettre en place des mesures efficaces et économiques et d'inverser la tendance dans le domaine des maladies non transmissibles.

Les États-Unis espèrent que nous aboutirons à un accord sur un mécanisme mondial de coordination pour les maladies non transmissibles, aux fins de son adoption à la prochaine Assemblée mondiale de la Santé en tant que dernier élément de l'ensemble d'instruments adoptés au titre de la Déclaration politique de 2011. Un mécanisme souple et efficace peut permettre de susciter un large engagement en faveur d'une action multipartite et multisectorielle de prévention des maladies non transmissibles et permettre d'en gérer également les conséquences à long terme.

Nous reconnaissons qu'il importera d'adopter une démarche graduelle pour la mise sur pied d'une coordination accrue sous la bannière de l'OMS. Nous sommes également déterminés à veiller à la création d'un cadre propice dans lequel soient traités sérieusement les objectifs ambitieux que nous nous sommes donnés depuis 2011.

Nous attendons également avec intérêt l'examen d'ensemble auquel il sera procédé dans le courant de cette année sur les progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

**M<sup>me</sup> Lee** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je prends aujourd'hui la parole au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

En septembre 2011, l'Assemblée générale adoptait une Déclaration politique (résolution 66/2, annexe) qui reconnaissait que les décès et handicaps liés aux maladies non transmissibles avaient atteint les proportions d'une épidémie. Alors, comme aujourd'hui, les maladies non transmissibles représentaient une menace de premier plan pour l'économie et la santé des populations de tous les pays. Les maladies non

transmissibles enfonçaient plus profondément les plus pauvres dans la pauvreté et entravaient la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. D'autres aujourd'hui ont fait d'importantes observations sur la lutte contre ces maladies. Nous n'y reviendrons pas; en revanche, nous nous intéresserons essentiellement à l'examen d'ensemble.

En 2011, nous, États Membres, avons tous convenu que les maladies non transmissibles constituaient l'un des principaux défis pour le développement au XXI<sup>e</sup> siècle. Mais ces maladies peuvent aussi être évitées. La Déclaration politique de 2011 souligne que le savoir et les compétences permettant de prévenir les décès et les handicaps dus aux maladies non transmissibles existent, de même que la volonté politique de prévenir ces maladies en recourant à l'éventail de solutions qu'elle énumère.

Nous nous félicitons du rapport de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (voir A/68/650), qui décrit les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris dans la Déclaration politique. Malheureusement, toutefois, le rapport montre que ces progrès n'ont pas été aussi importants que ce que nous espérons quand nous avons pris ces engagements. Une action concertée s'impose d'urgence afin de relancer la dynamique suscitée en 2011.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande attendent avec intérêt l'examen d'ensemble prévu par la Déclaration. Nous considérons qu'il sera l'occasion de définir des actions pour parvenir à un monde débarrassé du fardeau des maladies non transmissibles évitables. Nous sommes favorables à ce que cet examen ait lieu durant la présente session de l'Assemblée générale, et notre préférence va à l'organisation d'une réunion de haut niveau autour du mois de juillet. Il pourrait être utile en effet de coordonner le calendrier avec celui du Conseil économique et social afin que le plus grand nombre possible de ministres puisse y participer. Nous estimons qu'il n'est ni souhaitable ni justifié de renégocier la Déclaration politique adoptée par les chefs d'État et de gouvernement. C'est pourquoi, une réunion au niveau ministériel nous semble le plus approprié.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas contre la possibilité d'un document final négocié, mais nous pensons que quelle que soit l'option qui sera finalement agréée, elle devra se fonder sur la Déclaration politique de 2011 et se focaliser sur les lacunes en matière de mise en oeuvre, en complétant et non en reproduisant les efforts de l'OMS. Nous



sommes également convaincus que la discussion à New York doit rester axée sur les aspects de développement du défi mondial que représentent les maladies non transmissibles, qui étaient d'ailleurs à la base de la Déclaration politique de 2011.

Enfin, l'Australie et la Nouvelle-Zélande saluent la Communauté des Caraïbes d'avoir pris l'initiative de porter cette question à l'attention de l'Assemblée générale. Nous accompagnons également nos voisins du Pacifique dans leurs efforts pour lutter contre les maladies non transmissibles et contribuer aux débats régionaux et mondiaux sur les répercussions qu'ont les maladies non transmissibles sur le développement socioéconomique. Il s'agit d'ailleurs d'une problématique tout à fait pertinente pour la Conférence sur les petits États insulaires en développement qui aura lieu au début septembre, où elle ne manquera pas d'être abordée.

Nous sommes prêts à aider la Jamaïque et la Belgique dans leur rôle de coprésidents du processus de consultation organisé en amont de l'examen d'ensemble, ainsi que tous les États qui s'emploient à préserver la dynamique née de la Réunion de haut niveau de 2011 sur les maladies non transmissibles.

Éviter une crise des maladies non transmissibles est impératif si l'on veut faire en sorte que les générations présentes et futures aient une chance de vivre une vie saine, longue et productive. L'Australie et la Nouvelle-Zélande accueillent donc avec satisfaction la possibilité de remobiliser l'attention sur les moyens de faire face à cette crise régionale et mondiale et sur la marche à suivre.

**M. Al-Dabag (Iraq) (*parle en anglais*) :** Mon pays remercie le Secrétaire général d'avoir transmis le rapport de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (voir A/68/650) sur les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (résolution 66/2, annexe). Le rapport confirme qu'il y a eu d'importantes avancées dans la réalisation des tâches mondiales qui ont été confiées à l'OMS en 2011.

Mon pays souhaite que la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles suive une démarche plus stratégique et systématique au niveau national, en s'inspirant des politiques définies dans le cadre du Plan d'action mondial approuvé par l'OMS en 2013. Nous rappelons qu'en 2012 et 2013, les États Membres de notre région ont adopté les résolutions du comité régional de l'OMS relatives à l'intensification des efforts pour tenir les engagements pris notamment dans la Déclaration politique grâce à une série d'actions s'inscrivant dans un cadre stratégique. Nous sommes convaincus que ce cadre stratégique peut jouer un rôle positif dans la promotion de ces objectifs qui portent sur l'un des principaux défis de développement du XXI<sup>e</sup> siècle.

Mon pays invite donc les délégations à élaborer un cadre d'action nationale similaire qui serait appliqué à l'échelle mondiale et pourrait être adopté par l'Assemblée générale durant l'examen d'ensemble de la question des maladies non transmissibles prévu dans le courant de cette année. De telles négociations sur un cadre mondial pour l'action au niveau des pays offrent, selon nous, une chance extraordinaire qu'il faut saisir. Nous devons prendre des mesures décisives pour faire reculer l'épidémie des maladies non transmissibles. Nous devons faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour les générations présentes et à venir et pour tous les peuples du monde. À l'heure où les délégations vont entamer leurs consultations, ici à New York, sur le document final de l'examen d'ensemble des maladies non transmissibles par l'Assemblée générale, elles devraient veiller à ce qu'il inclue un tel cadre pour l'action au niveau des pays.

Mon pays considère que l'examen à l'Assemblée générale en 2014 devra être suivi d'un autre d'ici deux à quatre ans. Nous sommes conscients que de plus amples discussions sont nécessaires sur cette question.

**Le Président (*parle en anglais*) :** Nous avons entendu le dernier orateur sur cette question. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 118 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 50.*